



« Discriminations liées à la langue, mieux comprendre pour mieux agir » Conférence grand public

Lundi 10 octobre 2022

De 18h30 à 20h30, accès dès 18h15

Inscription obligatoire à DDCT-seii-inscriptions@paris.fr avant le jeudi 06 octobre 2022

Salle Jean Dame, 17 rue Léopold Bellan, Paris 2e

Accessible PMR, Interprété en Langue des signes française, Avec sous-titrage

La conférence « Discriminations liées à la langue, mieux comprendre pour mieux agir » fait le choix d'aborder la question des discriminations liant handicap et langues. Elle s'inscrit dans la volonté de s'interroger sur les discriminations dans ces domaines, les conscientiser et ainsi lutter contre leurs banalisations. Ces questionnements, qui impliquent à la fois le champ de la recherche, le secteur associatif et celui des politiques publiques, ont vocation à enrichir les réflexions dans une diversité des points de vue, d'expériences pour favoriser l'inclusion de toutes et tous, la valorisation de la diversité des langues.

PROGRAMME

Ouverture

Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire de Paris en charge des droits humains, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations

Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030 et de la résilience, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Table ronde « Les discriminations liées à la pratique de certaines langues ou au recours à d'autres modes de communication »

Handicap, de quoi parle-t-on ?

Anne-Sarah Kertudo, Directrice de l'association Droit Pluriel

Des modes de communication pour une inclusion de tout-es

Cédric Lorant, Président de l'association Unanimes

Sophie Dalle-Nazébi, Sociologue, chercheuse associée au LERASS, Toulouse 3

Quelles que soient les langues, le levier de la culture pour une accessibilité partagée

Delphine Kholoukhoev, Responsable Formation et Recherche à IVT - International Visual Theatre

Table ronde « La capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français »

Le point de vue du Défenseur des droits

George PAU-LANGEVIN, Adjointe en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité

La discrimination par le langage, la glottophobie

Philippe Blanchet, Professeur de sociolinguistique à l'université Rennes 2

Combattre les discriminations par la reconnaissance de la diversité des langues

Prune Savatofski, Coordinatrice des projets de médiation scientifique et artistique à l'association Ethnoart

Emmanuelle Gallienne, Responsable de l'association Kolone

PRÉSENTATION DES INTERVENANT·ES

Philippe Blanchet est Professeur des universités à l'université Rennes 2, spécialiste de sociolinguistique, communication plurilingue et interculturelle, didactique des langues. Il a notamment publié en 2016 aux Éditions Textuel, *Discriminations : combattre la glottophobie*, en 2019, réédition mise à jour de l'édition 2016 aux Éditions Lambert-Lucas et avec S. Clerc Conan, *Je n'ai plus osé ouvrir la bouche... Témoignages de glottophobie vécue et moyens de se défendre*, Lambert-Lucas, 2018.

Sophie Dalle-Nazébi est Sociologue, ses recherches interrogent les pratiques de communication et les dynamiques associées de négociation des organisations, des pratiques professionnelles et des rapports sociaux. Elle a centré certaines de ses recherches sur « Les langues des signes comme objet d'étude linguistique » mais également « Sourds au travail, communication visuelle et organisation, Qualité de vie au travail ».

Emmanuelle Gallienne est Responsable de l'association Kolone, fondée en 2011. L'association propose à une population exilée des cours de français et conduit également des projets qui visent à valoriser les langues de chacun·e, militent à mieux les faire connaître pour un enrichissement partagé. Dans cette démarche, en 2016, le livre collectif *En Français ! Un Abécédaire à l'usage du pays nouveau* a été édité, témoin d'une résidence conduite au 104 entre 2013 et 2017. Depuis 2019, avec le collectif de graphistes Fabrication Maison, Kolone mène les *Chroniques de l'Accueil*, qui affichent les langues étrangères dans l'espace public au travers de différents territoires.

Anne-Sarah Kertudo est fondatrice de l'association Droit Pluriel. Juriste, elle a créé en 2002 la première permanence juridique en langues des signes pour la communauté sourde afin d'informer sur leurs droits. Auteure, elle a publié *Est-ce qu'on entend la mer à Paris ?* Éditions L'Harmattan, 2010 (Prix Biographie Handi Livres 2010) qui revient sur l'histoire de la permanence juridique.

Delphine Kholoukhoev est Responsable Formation et Recherche à IVT - International Visual Theatre, un lieu ouvert depuis 1977. Véritable espace d'échange, de rencontre et de découverte pour les sourds et les entendant·es, IVT regroupe un théâtre, un centre de formation et une maison d'édition. De véritables leviers qui portent une mission commune de transmission et de diffusion de la langue des signes et de sa culture.

Cédric Lorant est Président de l'Union des Associations Nationales pour l'Inclusion des Malentendants et des Sourds (Unanimes) créée en 2019. Elle se donne pour objectif, à travers ses associations nationales membres et ses adhérents individuels, de représenter l'ensemble des personnes concernées par la surdité quels que soient leur choix de communication, leur histoire et leur parcours.

George PAU-LANGEVIN est avocate de formation, députée de Paris, elle a occupé les fonctions de ministre déléguée à la Réussite éducative de 2012 à 2014 et de ministre des Outre-Mer de 2014 à 2016. George PAU-LANGEVIN a également présidé le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) et a piloté plusieurs travaux relatifs à la lutte contre les discriminations, notamment un rapport législatif sur les discriminations liées à l'origine.

Prune Savatofski est Coordinatrice des projets de médiation scientifique et artistique à l'association Ethnoart. L'association, née en 2002, porte comme objet d'initier aux modes de réflexion des sciences sociales et plus particulièrement de l'ethnologie. Comprendre les logiques d'actions de ses concitoyen·nes, pour ne pas émettre des jugements stigmatisants, comprendre d'où chacun·e parle pour permettre de favoriser le dialogue et le débat.